



## ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Attribuée à Mme Julie CROST

20260423-12AP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9 en vigueur,

Considérant que dans un souci de bonne administration ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Julie CROST disposera d'une délégation de signature en lieu et place du Président pour les domaines et les actes suivants :

#### GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

- ♦ Réception colis et bon de livraison
- ♦ Bordereaux d'envoi
- ♦ Apposition du paraphe du président
- ♦ Signature électronique pour télétransmission des actes en préfecture
- ♦ Dépôt de plainte en gendarmerie

#### RESSOURCES HUMAINES :

- ♦ Evaluation de stage
- ♦ Attestation de présence / Rapport de stage

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département de l'Ain. Une copie sera adressée à l'intéressée et au receveur de la collectivité.

Fait à Pont-de-Veyle, le 07/04/2026

Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 23/04/2026

Transmis en Préfecture le :

23/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20260407-20260423-12AP-AI  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026